

Véronique Biau

collection eupalinos  
*série ARCHITECTURE ET URBANISME*


# Les architectes au défi de la ville néolibérale

Éditions Parenthèses

Ouvrage publié avec le concours du ministère de la Culture (BRAUP),  
de l'Ensa Paris-La Villette et du laboratoire Lavue.

COPYRIGHT © 2020, ÉDITIONS PARENTHÈSES  
[www.editionsparentheses.com](http://www.editionsparentheses.com)

ISBN 978-2-86364-684-7 / ISSN 1279-7650



« *Every profession bears the responsibility  
to understand the circumstances that  
enable its existence.* »  
Robert Gutman, sociologue

*Introduction*

## Quelques éléments de cadrage

Paradoxalement, alors que la vie quotidienne de nos contemporains est marquée par la prégnance de l'environnement architectural et urbain, une grande méconnaissance demeure quant aux acteurs et aux processus qui œuvrent « en coulisses » à la production de cet environnement. Cet ouvrage porte sur le rôle des architectes dans la fabrication de la ville, et plus précisément sur l'évolution de la place que tient, dans les dynamiques urbaines, une architecture définie par la loi en 1977 comme « expression de la culture [...] d'intérêt public ». Au-delà de ce groupe professionnel et de ses quelque 50 000 membres, dont un peu plus de 30 000 représentés par l'Ordre national des architectes, il s'agit de donner à voir les transformations en cours dans les modalités de la production urbaine depuis les années quatre-vingt, transformations souvent révélatrices de changements profonds dans notre société. Ainsi croiserons-nous à la fois, et dans leurs contradictions, la néolibéralisation des villes et de l'urbanisme, le tournant participatif et la revendication des citoyens à prendre part aux décisions concernant leur cadre de vie, la quête vocationnelle et la recherche de sens dans l'activité professionnelle et la montée de l'organisation comme figure de l'action.

### Trente ans de néolibéralisation de la ville

La période couverte ici, qui court de 1980 à 2018, coïncide très largement avec l'émergence et la prédominance des processus que la science politique, la géographie critique et l'histoire des idées économiques englobent sous le terme de « néolibéralisation » de la ville. Les notions de « néolibéralisme » et de « néolibéralisation » s'inscrivent dans la longue histoire des débats sur le dualisme individu/société, sur la question de la citoyenneté entre État et marchés, sur les normes morales qui entourent

les notions de « concurrence » et de « calcul économique » ou encore sur la question de l'accumulation capitaliste et le creusement des inégalités sociales. Gilles Pinson et Christelle Morel Journel, tout en attirant l'attention sur le caractère instable et polymorphe de ces notions ainsi que sur les usages abusifs auxquels elles donnent lieu, en proposent une définition provisoire : « L'ensemble des courants intellectuels, orientations politiques et dispositifs réglementaires qui conduisent à étendre les mécanismes de marché à un nombre toujours croissant de domaines de l'activité sociale, et cela du fait d'une forte intervention de l'État <sup>1</sup>. » Concernant la production et la gestion urbaines, et parallèlement aux travaux théoriques et critiques diversifiant leurs approches de ce registre de pensée et d'action publique, un certain nombre de travaux empiriques convergent depuis les années deux mille vers la conclusion commune d'une néolibéralisation de la ville, alors même que ce processus ne figurait pas dans leurs hypothèses initiales. C'est le cas de cet ouvrage.

La néolibéralisation de la ville ne commence à susciter une réflexion globale sous cette dénomination que depuis les années 2014-2015 <sup>2</sup>. Un paradigme se dessine : la ville néolibérale n'est plus orientée sur la réponse à la demande mais sur une stratégie de l'offre (attirer, capter les principaux acteurs du marché, que ce soient les entreprises à haute valeur ajoutée, la main-d'œuvre qualifiée, les touristes ou encore les investisseurs immobiliers) ; la ville néolibérale est le terrain de concurrences généralisées, notamment en matière économique, donnant toute leur importance aux pratiques de *benchmarking* <sup>3</sup>, de transfert de modèles et de bonnes pratiques ; l'ordre urbain de type néolibéral accentue la fragmentation socio-spatiale entre quartiers en cours de gentrification et quartiers en voie de paupérisation voire de ghettoïsation, « délaissant les questions d'équité et de justice sociale au profit de l'efficacité, de l'innovation et de la hausse des taux réels d'exploitation », comme l'écrit David Harvey <sup>4</sup> ; enfin, la néolibéralisation des villes va de pair avec la financiarisation de la production urbaine, l'extension de la place qu'occupent les

<sup>1</sup> PINSON, Gilles et MOREL JOURNEL, Christelle, « The Neoliberal City : Theory, Evidence, Debates », *Territory, Politics, Governance*, vol. 4, n° 2, 2016, p. 138 [traduit par l'auteur].

<sup>2</sup> Plusieurs numéros de revues consacrés à cette question paraissent ces années-là : *Métropoles*, n° 15 (2014) et n° 17 (2015) ; la revue bilingue *Justice spatiale/Spatial Justice* avec son n° 6 (juin 2014) : « Ville, néolibéralisation et justice » ; la revue *Territory, Politics, Governance*, vol. 4, n° 2 (2016) : « The Neoliberal City : Theory, Evidence, Debates », entre autres.

<sup>3</sup> Ce terme, généralement préféré à son équivalent français « étalonnage », désigne une démarche d'analyse et d'évaluation de la performance d'un processus ou d'un produit relevant d'organisations concurrentes, menée par une entreprise souhaitant améliorer ses propres pratiques et sa position sur les marchés.

<sup>4</sup> HARVEY, David, *Géographie et capital*, Paris, Syllepse, 2010, p. 126.

opérateurs privés dans l'aménagement urbain, la construction et la gestion des édifices et des services. Cette évolution s'accompagne de la montée en puissance d'une idéologie entrepreneuriale chez les décideurs locaux, le *New Public Management*. Cette idéologie trouve un grand nombre de traductions : une recherche d'efficacité qui passe par la quantification des objectifs et un *reporting* permanent pour permettre une évaluation des résultats ; des rémunérations et des prix qui sont indexés sur les performances constatées ; une mesure constante de la satisfaction des usagers des services publics, désormais considérés comme « clients » ; un repositionnement de l'État sur un registre gestionnaire et régulateur, soucieux d'éviter les contentieux et tendant à inviter les citoyens à participer à la production de leurs propres services, etc.

C'est sur cette toile de fond que seront posées les observations qui vont suivre, tant sur l'évolution des situations de projet que sur celle, concomitante, des pratiques des architectes.

## L'époque de la rationalisation

Le point de départ de l'analyse proposée ici se place au début des années quatre-vingt. En France comme dans beaucoup d'autres pays, ces années-là représentent en effet un moment crucial dans la rationalisation de la production bâtie et du statut de ses acteurs. Elles dessinent un tournant dans les évolutions qui marquent l'activité professionnelle des architectes. Cette période, pendant laquelle se constitue le paysage organisationnel actuel, s'inscrit pour partie dans le prolongement et pour partie en rupture avec le mouvement entamé après la Seconde Guerre mondiale. À l'occasion des reconstructions massives de l'après-guerre, en effet, les auteurs de la commande publique se sont organisés en « technocratie », en particulier dans le domaine de l'aménagement <sup>5</sup> et du logement <sup>6</sup>, en même temps que naissait le métier de promoteur immobilier <sup>7</sup>, les deux évolutions fondant conjointement l'avènement de la fonction de maîtrise d'ouvrage. Pour autant, ces acteurs nouvellement professionnalisés se trouvent dès le milieu des années soixante-dix dans un contexte opératoire radicalement décalé par rapport au mode de production industriel des Trente Glorieuses. La réforme Barre de 1977 modifie les modes d'intervention de l'État dans la production de logements sociaux ; les chocs pétroliers

<sup>5</sup> THOENIG, Jean-Claude, *L'Ère des technocrates, le Cas des Ponts et Chaussées*, Paris, Éditions d'Organisation, 1973.

<sup>6</sup> RAYMOND, Henri, *Technocratie et architecture*, Paris, Institut de l'habitat, 1984.

<sup>7</sup> TOPALOV, Christian, *Les Promoteurs immobiliers*, Paris, Centre de sociologie urbaine, 1970.

amoindrissent les capacités publiques d'investissement dans l'environnement bâti ; ce dernier facteur, associé à la critique du Mouvement moderne en architecture et en urbanisme et à la crise des grands ensembles, conduit à des prises de position qualitatives plutôt que quantitatives. La question de l'échelle urbaine, celle du sens porté par les interventions architecturales, le retour vers les centres villes, la revalorisation de patrimoines plus diversifiés, la quête de mixité sociale comme fonctionnelle sont quelques-uns des grands traits qui dépeignent cette période.

Concernant les acteurs de la fabrication architecturale et urbaine, la fin des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt connaissent la mise en place des dispositions majeures affectant les organisations de projet. La loi du 3 janvier 1977 est, depuis la création de l'Ordre des architectes en 1940, celle qui fonde durablement le statut de l'architecture. C'est elle qui qualifie les interventions portant sur les constructions, les paysages et le patrimoine d'« activités d'intérêt public<sup>8</sup> ». C'est elle aussi qui accorde aux architectes la protection partielle de leur exercice professionnel, c'est-à-dire le recours obligatoire à l'un d'entre eux pour l'établissement du permis de construire d'un édifice excédant une surface hors œuvre nette de plancher de 170 m<sup>2</sup>.

La clarification du système d'acteurs et des processus de la production architecturale et urbaine passe aussi par la réglementation de la commande publique. Le décret d'ingénierie de 1973 puis la loi MOP de 1985<sup>9</sup> qui sera au centre de nombre des analyses qui vont suivre donnent naissance aux notions de « maîtrise d'œuvre » et de « maîtrise d'ouvrage ». Ce faisant, le législateur français choisit la voie, probablement unique en Europe, d'une organisation des fonctions ne recouvrant pas les périmètres professionnels : si les activités désignées par les notions de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage existent dans tous les pays, elles sont généralement appréhendées chez nos voisins en termes de professions plutôt que de fonctions, ce qui va de pair avec l'impossibilité de trouver leur équivalent dans d'autres langues<sup>10</sup>.

<sup>8</sup> La formulation exacte de l'article 1 de cette loi est : « L'architecture est une expression de la culture. La qualité architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction de ces demandes, du respect de cet intérêt. »

<sup>9</sup> Communément dénommée « loi MOP », la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dont les décrets d'application se sont échelonnés de 1986 à 1993, est avec le code des marchés publics la base juridique sur laquelle repose l'essentiel du droit public de la construction.

<sup>10</sup> CAMPAGNAC, Élisabeth, « La commande comme nouveau marché de services : crise ou renouveau du professionnalisme ? Les leçons de l'expérience britannique », *Espaces et sociétés*, n° 105-106, 2001, p. 17-57.

Ainsi la notion de maîtrise d'œuvre se forge-t-elle dans le giron de la commande publique, puis s'élargit-elle très vite à l'ensemble de l'activité. Avec elle s'entame un certain effacement des territoires professionnels au sein de l'ingénierie de la construction : il ne s'agit plus de filières professionnelles dans lesquelles chacun agirait en fonction des savoirs stabilisés qu'il détient — ceux de l'architecte, de l'urbaniste, de l'ingénieur, du paysagiste, etc. —, mais d'une configuration dans laquelle chaque acteur peut faire reconnaître ses compétences sur diverses fonctions et qui facilite la coordination de professionnels de plus en plus spécialisés<sup>11</sup>. Le vote et la mise en œuvre de ces textes s'accompagnent, de ce fait, de débats houleux, notamment entre les architectes et les ingénieurs : le décret d'ingénierie de 1973 sera rapidement abrogé et les décrets d'application de la loi MOP n'interviendront qu'en 1992, sept ans après sa promulgation<sup>12</sup>. Pour autant, la position des architectes en sort renforcée : la loi MOP leur assure, dans la commande publique, une solide protection contre la pression technico-économique qui est sensiblement montée du fait de la succession des crises immobilières et dans un contexte où prennent place les grands opérateurs. Avec la loi MOP, la conception reste l'affaire des architectes, dans une certaine autonomie notamment conférée par la pratique du concours, et le projet est conduit sous leur responsabilité jusqu'à sa livraison au commanditaire, les entreprises de construction étant maintenues au rang d'exécutantes. En outre, après divers aléas, la loi rejette à un statut dérogatoire les contrats de type conception-réalisation convoités par les entreprises du BTP, du moins pour un certain temps.

Du côté de ce que les Anglo-Saxons nomment les « organisations clientes », se cristallisent au même moment plusieurs évolutions fondamentales. L'activité du commanditaire est, elle aussi, définie et régie par la loi MOP (article 2) :

« Le maître de l'ouvrage est la personne morale [...] pour laquelle l'ouvrage est construit. Il lui appartient de s'assurer de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération, d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière, de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure, avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux. »

<sup>11</sup> COURDURIER, Élisabeth et TAPIE, Guy (dir.), *Les Professions de la maîtrise d'œuvre*, Paris, La Documentation française, 2004.

<sup>12</sup> La rédaction des décrets d'application de la loi MOP doit beaucoup à l'intervention de Jacques Cabanieu, ingénieur général des Ponts et Chaussées, qui a assumé de 1992 à 2008 le secrétariat général de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques. Il bénéficiait alors d'une longue expérience dans la maîtrise d'ouvrage publique (ministère de l'Éducation nationale et des Universités, ministère des Affaires étrangères).

Ce sont donc six fonctions qui se détachent : la programmation, la recherche du foncier, le financement, la gestion du processus de construction, la gestion de l'ouvrage et l'usage de l'objet construit. Comme dans la maîtrise d'œuvre, les acteurs concernés par ces fonctions sont très divers : consultants, bureaux d'études, organismes mandataires, conducteurs d'opération externes... Et, pour les assumer, les maîtres d'ouvrage se trouvent dans une grande diversité de situations : parfois, ils construisent pour leur usage propre, parfois pour vendre ou pour louer ; leur objectif est de produire des locaux, ou bien d'effectuer un placement et de réaliser un profit ; ils exercent la maîtrise d'ouvrage de façon exceptionnelle, ou de façon principale ou encore de façon récurrente mais à titre non professionnel ; ils disposent ou non de structures *ad hoc* pour cette activité<sup>13</sup>. La nécessité de maîtriser les processus sous l'angle des budgets, des délais, des qualités mais aussi des risques administratifs et financiers fait monter en compétence et en professionnalisme les agents qui s'y consacrent, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public. Des formations à la maîtrise d'ouvrage se mettent en place, dans les écoles de commerce, à Sciences Po, dans les instituts universitaires d'urbanisme. Les outils de la prise de décision, indices, ratios et tableaux de bord se sophistiquent. L'organisation capitaliste de la promotion-construction installe ce secteur en position de filiale de groupes bancaires, de compagnies d'assurance, d'entreprises du BTP, d'opérateurs internationaux<sup>14</sup>.

Les années quatre-vingt sont aussi un moment significatif du changement progressif des politiques publiques en matière d'urbanisme. Avec la décentralisation, l'action publique évolue, dans des cadres d'ailleurs contraints par l'emprise croissante des opérateurs privés, vers des modèles de « gouvernance locale ». La multiplicité des décideurs, investisseurs et/ou parties prenantes incorporés au processus de décision donne souvent lieu à une certaine ambiguïté quant au portage politique des projets majeurs. Mais la perte d'influence des grands corps techniques d'État en matière d'aménagement est alors entérinée. Avec le retrait partiel de l'État, l'enjeu des identités locales devient prédominant. Le rapport de nombre d'élus à une commande publique architecturale et urbanistique qui est désormais de leur ressort se modifie et prend une connotation symbolique. Une rupture épistémologique intervient dans les savoirs professionnels des architectes et urbanistes : la notion même de « compétences urbanistiques universelles » chancelle au profit de savoirs et de savoir-faire contextualisés, forgés et mis en application à des échelles locales.

## Le tournant des années deux mille

Le début des années deux mille marque une deuxième inflexion sur le contexte de fabrication de la ville. De nouveaux impératifs d'action, de nouvelles valeurs à visée consensuelle apparaissent, qui font figure de basculement paradigmatique. La notion de « développement durable », avec l'indétermination relative qui la caractérise, remet en cause parmi bien d'autres aspects les temporalités traditionnelles du projet, la pertinence de la notion d'« échelle d'intervention » — dans la mesure où elle met l'interdépendance des échelles au centre des réflexions —, mais aussi l'étanchéité de la frontière entre sciences du construit et sciences de la vie telle qu'elle était conçue jusqu'alors. Les comparaisons internationales à ce sujet ont noté que les représentations du problème — changement climatique, pénurie de matières et d'énergies non renouvelables, maintien des équilibres économiques et sociaux — divergent fortement d'un pays à l'autre et avec elles la nature des réponses proposées<sup>15</sup>. En France, les débats qui, dans le secteur de la construction, se sont longtemps focalisés sur les questions énergétiques, à propos notamment de la réglementation HQE (haute qualité environnementale), ont témoigné de la profondeur des déstabilisations vécues par les acteurs.

« Entre la remise en cause d'un paradigme sociétal et l'invention d'un nouveau paradigme qui rend à nouveau "le réel rationnel", s'écoule en général une période plus ou moins longue durant laquelle les principaux acteurs, groupes d'intérêt, hommes politiques, experts, hauts fonctionnaires, entrent dans une phase de conflit des interprétations. Les acteurs sont non seulement en désaccord les uns avec les autres sur la nature des faits et sur les décisions à prendre mais aussi sur la nature de leurs désaccords [...]. Les groupes sont souvent en désaccord sur les changements susceptibles de représenter le progrès, la justice ou l'intérêt général<sup>16</sup>. »

Avec les débuts de la mise en œuvre de démarches urbaines participatives, on a observé des mouvements un peu similaires de prise à revers des systèmes de compétences établis. Les dispositifs hybrides qui consistent à organiser la réflexion sur les sujets controversés en associant un cercle de spécialistes porteurs de données scientifiques et techniques d'une part, avec des représentants des intérêts économiques et sociaux en jeu d'autre part<sup>17</sup>, témoignent de la re-hiérarchisation des compétences professionnelles et des savoirs « profanes ». On serait en train de voir s'éteindre le mode opératoire longtemps dominant qui tendait à « dissoudre des enjeux sociaux et politiques en problèmes techniques, à énoncer des problèmes



selon une forme qui implique déjà une solution technique et qui clôt le débat avant même qu'il ne soit ouvert<sup>18</sup>. » On serait donc passés, selon ces auteurs, « du problème en tant qu'il est à résoudre au problème en tant qu'il est à débattre ».

De ce contexte brossé à grands traits résulte un nouvel « appel à compétences<sup>19</sup> », une injonction à l'élaboration et à la diffusion de savoirs nouveaux, construits dans la négociation entre experts relevant de plusieurs disciplines technico-scientifiques et individus provenant de diverses positions dans la chaîne des acteurs : décideurs politiques, maîtres d'ouvrage publics ou privés, maîtres d'œuvre, entreprises, artisans, fabricants de composants. Il est encore un peu tôt pour faire état de la manière dont ces nouveaux savoirs bousculent l'agencement traditionnel des acteurs et de leurs compétences. Des acteurs apparaissent, qui se spécialisent sur de nouveaux segments professionnels, mais la plupart des évolutions se font au sein des métiers traditionnels. Architectes, ingénieurs et techniciens du bâtiment sont conduits à se repositionner les uns par rapport aux autres dans un contexte de technicisation des discours et des pratiques de conception et de réalisation. Varient aussi les postures individuelles qu'adoptent les professionnels et les décideurs quant aux problématiques émergentes, combinant une acculturation différentielle au corpus des nouveaux savoirs et savoir-faire exigés par ces nouvelles formes d'intervention, et un rapport personnalisé aux valeurs portées par ce changement : réticence, scepticisme, suivisme ou militantisme<sup>20</sup>.

En matière de relations interprofessionnelles et d'organisations de projet, les travaux contributifs à l'ouvrage collectif *La Fabrication de la ville*<sup>21</sup> montrent que les évolutions observables dans le domaine de

<sup>13</sup> LAUTIER, François, « La situation française : manifestations et éclipses de la figure du maître d'ouvrage », in collectif, *Les maîtrises d'ouvrage en Europe, Évolutions et tendances*, Paris, Puca, 2000, p. 15-25.

<sup>14</sup> TOPALOV, Christian, *op. cit.*

<sup>15</sup> HENRY, Éric et PUYBARAUD, Marie, « Expertises, compétences et gestion des projets en construction durable », in BIAU, Véronique et TAPIE, Guy (dir.), *La Fabrication de la ville, Métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses, 2009, p. 43-59.

<sup>16</sup> MERRIEN, François-Xavier, « Les politiques publiques, entre paradigmes et controverses », in Cresal (collectif), *Les Raisons de l'action publique, Entre expertise et débat*, Paris, L'Harmattan, 1993.

<sup>17</sup> KOURILSKY, Philippe et VINEY, Geneviève, *Le Principe de précaution*, Paris, Odile Jacob, 2001.

<sup>18</sup> FRITSCH, Philippe et RAVON, Bertrand, « Du problème en tant qu'il est à résoudre au problème en tant qu'il est à débattre », in Cresal, *op. cit.*, p. 340.

<sup>19</sup> CLAUDE, Viviane, *Faire la ville, les Métiers de l'urbanisme au xx<sup>e</sup> siècle*, Marseille, Parenthèses, 2006.

<sup>20</sup> GRUDET, Isabelle, « Mobilisation, méfiance et adaptation des architectes devant la demande de durabilité », *Métropolitiques*, 2012 [en ligne] ; BIAU, Véronique, FENKER, Michael et MACAIRE, Élise (dir.), *L'Implication des habitants dans la fabrication de la ville, Métiers et pratiques en question*, Paris, Éditions de La Villette, coll. « Cahiers Ramau », n° 6, 2013.

l'aménagement urbain et dans celui de la construction sont en certains points semblables. Le renforcement des logiques de service, dans l'aménagement d'espaces verts<sup>22</sup> ou au sein de la procédure de partenariat public-privé<sup>23</sup>, multiplie des interfaces d'un type nouveau entre des corps de métiers qui ne se côtoyaient guère, ceux de la conception et ceux de la gestion-exploitation notamment. Dans le cas particulièrement illustratif des projets de tramways, ces interfaces sont en outre marquées par les modalités techniques de leur effectuation<sup>24</sup>. La complexité toujours croissante des opérations, de même que l'hybridité et la professionnalité des décideurs et clients mettent les concepteurs devant des exigences aiguisées et multiples. Les processus d'apprentissage individuel et collectif deviennent un véritable enjeu<sup>25</sup>, redonnant de la pertinence à des approches de trajectoires professionnelles ; des « niches » professionnelles, parfois spécialisées comme celle des programmistes<sup>26</sup>, tentent de se structurer selon un modèle professionnel ou commencent juste, comme les concepteurs sonores et les designers lumière<sup>27</sup>, à émerger et à se positionner sur les marchés de la conception. Tous ces processus reposent sur de vives et nombreuses concurrences, que viennent accentuer l'ouverture internationale des marchés — unification réglementaire des marchés européens, dynamisme de certaines régions du monde, en particulier de l'Asie — et l'internationalisation d'un certain nombre d'opérateurs de la promotion immobilière, des services urbains, de l'ingénierie ou encore de la construction<sup>28</sup>.

Un bilan peut être sommairement dressé des principaux enjeux d'adaptation qu'ont connus les architectes depuis les années quatre-vingt. Tout d'abord, la structure des marchés a mis l'intervention sur l'existant en position de plus en plus dominante ; gérer les espaces habités, construire dans l'existant représente un champ de compétences

<sup>21</sup> BIAU, Véronique et TAPIE, Guy (dir.), *op. cit.*

<sup>22</sup> ARAB, Nadia, BOURDIN, Alain, et al., *L'espace public comme opérateur de coopérations interprofessionnelles dans les interventions urbaines*, Paris, Ardu-Puca, 2006.

<sup>23</sup> CAMPAGNAC, Élisabeth, *Les nouveaux contrats de partenariat public-privé, Un vecteur de transformation de la commande publique et des organisations de projet*, Paris, LATTs-Puca, 2006.

<sup>24</sup> GODIER, Patrice, *L'interprofessionnalité en actes, L'exemple des infrastructures de transport public urbain*, Bordeaux, Pave-Puca, 2006.

<sup>25</sup> FENKER, Michael, *La place de l'expérience dans la production des opérations immobilières complexes*, Paris, Let-Puca, 2006.

<sup>26</sup> MERCIER, Nathalie et ZETLAOUI-LÉGER, Jodelle, *L'exercice de la programmation architecturale et urbaine en France*, Paris, Attitudes urbaines-Puca, 2006.

<sup>27</sup> FIORI, Sandra et RÉGNAULT, Cécile, *Concepteurs sonores et concepteurs lumière, Sociographies comparées*, Grenoble, Cresson-Puca, 2006.

<sup>28</sup> BIAU, Véronique, ROSENBAUM-BROWN, Laura et HAUMONT, Bernard, *Ramau et l'internationalisation des pratiques de la conception architecturale et urbaine*, Paris, Éditions de La Villette, coll. « Cahiers Ramau », n° 10, 2019, p. 20-41.

en tant que tel, supposant de comprendre les processus de patrimonialisation, de savoir évaluer les qualités économiques, techniques, mémorielles et culturelles des édifices et espaces urbains hérités, de connaître les techniques de réhabilitation, les paramètres de la gestion immobilière, etc. Deuxièmement, la complexification des processus d'élaboration des projets requiert de la part des architectes une compréhension qui dépasse celle de l'objet architectural pour s'étendre aux modalités de sa production. Pour jouer pleinement leur rôle, ils doivent suivre de près l'évolution des contextes socio-politiques de la fabrication de l'architecture et de la ville : les politiques urbaines, les politiques du logement, les politiques foncières, les règles de la commande publique. Simultanément, la filière du bâtiment et celle du génie urbain développent en continu des innovations technico-économiques qui ont, pour les architectes, des répercussions sur les compétences qui sont attendues d'eux ainsi que sur les interfaces professionnelles dans lesquelles ils sont acteurs (les outils numériques, par exemple). Troisièmement est apparu durant cette période un intérêt accru, notamment de la part des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage, à voir des architectes accompagner la conception architecturale et urbaine à partir de positions diversifiées : dans l'urbanisme et le paysage, dans la programmation et les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au sein de la maîtrise d'ouvrage en collectivité territoriale ou dans la promotion privée et la gestion. Enfin, l'enjeu le plus récent est pour les architectes d'incorporer dans leur pratique les exigences d'un urbanisme durable, préservant au mieux les équilibres sociaux et environnementaux, d'accompagner la transition énergétique en veillant à la sobriété des édifices neufs ou existants, d'exercer en somme une forme de responsabilité sociale.

## Les architectes : une mosaïque de figures

Comme beaucoup de groupes professionnels, celui des architectes apparaît comme une mosaïque de situations et de modalités d'exercice extrêmement différenciées. Il y a peu de similitudes en effet entre la pratique d'un architecte de renommée nationale, voire internationale, qui se sait attributaire pré-désigné des plus grandes commandes publiques, celle d'un patron de grosse agence spécialisée dans l'immobilier de bureaux, l'hôtellerie ou le commercial, celle d'un jeune architecte passant d'une « charrette » à une autre ou encore celle d'un architecte travaillant, le plus souvent seul, pour réaliser de petits projets de réhabilitation ou d'extension de logements pour une clientèle privée. Et encore, ce

panorama n'évoque-t-il que les architectes dont la pratique fait intervenir le projet, ce qui écarte par là même les quelque 15 % qui n'ont pas d'activité de conception, qui exercent dans la fonction publique, qui sont salariés d'entreprises de promotion ou de construction, ou encore qui adoptent, à l'instar des programmistes, des profils qui tendent à s'éloigner de la profession d'architecte au sens traditionnel.

Les données sur les architectes contemporains en France sont disparates et dispersées, mais elles sont riches et nombreuses. Nous proposons ici un portrait synthétique permettant de contextualiser les analyses qui suivront.

En octobre 2019, le tableau du Conseil de l'Ordre des architectes recense un effectif d'environ 30 000 praticiens inscrits. Il faut rappeler que cet effectif, assez stable depuis 2009, est près du triple de celui que l'on connaissait en 1975, la réorganisation de la formation après 1968 puis la suppression du *numerus clausus* en 1981 ayant conduit à une forte augmentation du nombre d'étudiants et de diplômés. Selon d'autres calculs reposant notamment sur le nombre de diplômés issus annuellement des écoles<sup>29</sup> et sur l'évaluation de la part de ceux qui ne s'inscrivent pas à l'Ordre<sup>30</sup>, la population des diplômés en architecture, autorisés ou non au port du titre d'architecte<sup>31</sup>, était estimée en 2011 à une fourchette de 46 000 à 48 000 personnes<sup>32</sup>. À titre de comparaison mais qui, pour être rigoureuse, devrait resituer la dénomination d'architecte dans le panorama professionnel propre à chaque pays, les États-Unis recensent, en 2018, 115 316 architectes enregistrés par l'instance de contrôle qu'est le National Council of Architectural Registration Boards (NCARB). En Europe, la France est l'un des pays où la densité est la plus faible : on y compte 45 architectes pour 100 000 habitants contre 53 au Royaume-Uni, 134 en Allemagne et en Belgique, 155 au Danemark, 203 au Portugal et 252 en Italie<sup>33</sup>. La moyenne européenne s'établit à 100 architectes pour 100 000 habitants. Malgré l'évolution de l'exercice du modèle libéral vers celui des sociétés, la taille

<sup>29</sup> Environ 2 300 architectes sortent chaque année des écoles avec le diplôme d'État niveau master, 1 300 avec l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP), qui est une formation professionnalisante ouverte aux diplômés d'État et régulant l'exercice indépendant (CNOA-Credoc, *Archigraphie 2018, Observatoire de la profession d'architecte*, Paris, 2018, p. 15).

<sup>30</sup> Respectivement 72 % des femmes et 50 % des hommes diplômés au cours des trois dernières années ne sont pas inscrits à l'Ordre (CNOA-Credoc, *ibid.*, p. 67).

<sup>31</sup> Le port du titre d'architecte est subordonné à l'inscription au tableau de l'Ordre.

<sup>32</sup> ÉVETTE, Thérèse, *Les secteurs d'emploi des diplômés architectes, Étude quantitative 2011*, note de travail à l'attention de la sous-direction de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie, Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication, Let-Lavue, 2013.

<sup>33</sup> Données de 2014 du Conseil européen des architectes (CAE) et de l'Union internationale des architectes (UIA).



moyenne des structures d'exercice reste faible : 70 % d'entre elles ne comprennent aucun salarié, 20 % n'en emploient qu'un ou deux<sup>34</sup>.

La densité professionnelle n'est pas la seule explication aux concurrences sur le marché. La protection dont bénéficie ce groupe professionnel en fonction de l'histoire de ses négociations avec les pouvoirs publics est un facteur non négligeable. Et les situations sont très diverses depuis la protection totale d'exercice qui s'applique en Belgique, où toute intervention sur une construction doit porter la signature d'un architecte, à l'absence totale de protection comme au Danemark ou au Royaume-Uni où une demande de permis de construire peut émaner de tout type d'acteur, professionnel ou non. Comme on l'a vu, la situation française avec le seuil de recours imposé par la loi sur l'architecture de 1977 et confirmé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP), est dans une position médiane<sup>35</sup>.

Il est souvent rappelé que les architectes laissent d'importantes parts de marché à d'autres acteurs qui font de la conception sans le revendiquer. Ce phénomène est particulièrement prégnant dans la réhabilitation et l'entretien : les architectes ne contribuent qu'à 30 % du montant total de ces marchés en 2016<sup>36</sup>, avec une croissance lente mais régulière au cours des vingt années antérieures<sup>37</sup>. Dans le secteur résidentiel, conditionné notamment par le mode de production de l'habitat individuel, leur taux de pénétration<sup>38</sup> n'avoisine que les 32 % en 2015<sup>39</sup>.

La rivalité la plus ancienne et la plus répandue confronte les architectes et les ingénieurs. Aux États-Unis, la jurisprudence attribue la conception des « édifices occupés par l'homme » aux architectes et le reste de la construction aux ingénieurs. Ces derniers tendent toutefois à prendre une place déterminante dans la conception des édifices dont la structure est cruciale comme les tours, les stades et autres grands équipements<sup>40</sup>. En France, le pouvoir séculaire des ingénieurs, tant dans les

<sup>34</sup> CHADOIN, Olivier et ÉVETTE, Thérèse, *Statistiques de la profession 1998-2007, Socio-démographie et activités économiques*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2010.

<sup>35</sup> BARRÉ, François et HACQUIN, Raphaël (dir.), *Être architecte, Présent et avenir d'une profession*, Paris, Monum - Éditions du Patrimoine, 1999.

<sup>36</sup> CNOA-Credoc, *op. cit.*, p. 93.

<sup>37</sup> CHADOIN, Olivier et ÉVETTE, Thérèse, *op. cit.*, p. 62.

<sup>38</sup> Le taux de pénétration — indicateur souvent issu des données de la Mutuelle des architectes français qui, pour les assurer sur leur responsabilité civile et professionnelle, recueille des informations très précises sur les montants des marchés et les montants des travaux qu'ils traitent — est un bon reflet du poids économique des architectes dans les marchés de la construction. Il est calculé en rapportant le montant des marchés sur lesquels les architectes interviennent au sein d'un segment de marché spécifique, au montant global des marchés de construction sur ce même segment.

<sup>39</sup> CNOA, *Archigraphie 3, Une étude économique de la commande d'architecture*, Paris, 2017, p. 14.

<sup>40</sup> GUTMAN, Robert, *Architectural Practice : A Critical View*, Princeton, Architectural Press, 1988.

structures étatiques que dans l'économie et l'industrie, est à l'origine d'une relation historiquement conflictuelle avec les architectes<sup>41</sup>. Dans le contexte américain, ce sont moins les ingénieurs que deux autres profils qui viennent empiéter sur les marchés des architectes : les *space planners* (architectes d'intérieur), dont les marchés s'ouvrent du fait d'une architecture d'enveloppe, sans plans internes élaborés ; et les professionnels du bâtiment, qu'ils soient entrepreneurs, promoteurs ou gestionnaires immobiliers. Ces derniers ne concurrencent pas les architectes sur la conception mais sur la gestion de chantier, la coordination, la supervision, toutes ces tâches d'organisation du processus que les architectes définissent comme relevant de leur compétence et qui concentrent beaucoup de pouvoir économique et politique<sup>42</sup>. Dans le cas suisse, les deux groupes professionnels sont plus proches, et des associations se développent entre agences d'architecture, bureaux d'ingénierie et entreprises pour offrir des prestations de conception et de réalisation notamment à l'exportation et, plus récemment, sur des programmes de stades, aéroports ou logements sociaux<sup>43</sup>.

Les concurrences professionnelles autour des architectes évoluent constamment et on verra comment elles se dessinent actuellement en France. Une mesure significative de l'acuité des tensions économiques sur les marchés d'architecture est donnée par les statistiques sur les revenus individuels des architectes exerçant comme dirigeants, associés, salariés d'agences ou comme indépendants (soit au total 74 % des diplômés en architecture<sup>44</sup>). Avec un revenu net moyen annuel s'établissant en 2007 à 52 600 € et un revenu médian la même année de 33 400 €, les architectes se trouvent à des revenus moitié moindres que ceux des huisseries de justice et au quart de ceux des notaires<sup>45</sup>. Leurs revenus sont d'ailleurs tendanciellement à la baisse depuis 2007 pour atteindre 43 349 € en moyenne et 28 426 € en valeur médiane en 2016<sup>46</sup>. Une certaine précarité s'installe, visible notamment à travers l'augmentation de l'exercice sous le statut d'auto-entrepreneur (17,2 % des professionnels dans leur ensemble mais 59 % des moins de 35 ans<sup>47</sup>). On la mesure aussi à travers la pluriactivité : expertise technique, programmation, conseil, enseignement, études,

<sup>41</sup> PICON, Antoine, *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, Marseille, Parenthèses, 1988.

<sup>42</sup> GUTMAN, Robert, *Architecture From the Outside*, Princeton, Princeton University Press, 2007.

<sup>43</sup> DUCRET, André, GRIN, Claude, MARTI, Paul et SÖDERSTRÖM, Ola, *Architecte en Suisse, Enquête sur une profession en chantier*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2003, p. 74.

<sup>44</sup> Conseil des architectes d'Europe (CAE), *Étude de secteur 2016*, p. 13.

<sup>45</sup> Source : Acoess-Insee, 2007.

<sup>46</sup> CNOA-Credoc, *op. cit.*, p. 45.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 54.

assistance à maîtrise d'ouvrage<sup>48</sup>. Cette pluriactivité suit d'assez près les flux et reflux économiques du secteur du bâtiment : la maîtrise d'œuvre reste le modèle dominant et les architectes y reviennent dès que la conjoncture est favorable.

Diversification, segmentation, spécialisation sont les termes qui qualifient le mieux l'évolution en cours chez les architectes. La tendance à la spécialisation a débuté il y a plusieurs décennies. Elle est liée, on le verra, au souci de la maîtrise d'ouvrage de sécuriser ses opérations en contractant avec des architectes qui possèdent des références sur des projets analogues ; plus les programmes sont complexes, plus forte est cette demande de références. La spécialisation des architectes sur la conception au détriment de la maîtrise d'œuvre d'exécution est ancienne elle aussi et répond à une stratégie d'optimisation des expertises réunies par les agences<sup>49</sup>. La segmentation, qui va de pair avec la diversité des identités professionnelles au sens à la fois des représentations et des compétences, donne à l'exercice de type libéral la position cardinale, mais est en évolution permanente comme le montrent les travaux sur les collectifs d'architectes et d'artistes<sup>50</sup> ou sur l'internationalisation des pratiques<sup>51</sup>. La diversification est plus récente, ou du moins a-t-elle été plus récemment mise en évidence<sup>52</sup>, soulevant débats et inquiétudes chez les praticiens et les formateurs. Pour certains, elle est le signe d'une fragilisation des architectes sur leur cœur de métier, la marque de leur difficulté à défendre leur conception de la qualité dans les projets architecturaux, et menace *in fine* la cohérence des valeurs esthétiques, fonctionnelles et même sociales dont les architectes seraient les garants<sup>53</sup>. Pour d'autres, elle est une réaction salutaire d'adaptation, une réaction positive ouvrant des opportunités de nouvelles trajectoires individuelles<sup>54</sup> et, au-delà de stratégies de « niches »,

<sup>48</sup> Selon une enquête menée par l'Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle du ministère de la Culture auprès de jeunes diplômés, 11,6% des personnes interrogées en 2017 étaient en situation de pluri-activité trois ans après l'obtention de leur diplôme (*Archigraphie 2018*, p. 72).

<sup>49</sup> TAPIE, Guy, *Les Architectes, Mutations d'une profession*, Paris, L'Harmattan, 2000.

<sup>50</sup> MACAIRE, Élise, *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques, Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, thèse de doctorat, université Paris-Est, 2012, multig.

<sup>51</sup> ROSENBAUM-BROWN, Laura, *La condition internationale des architectes, le monde en référence : Représentations, pratiques et parcours*, thèse de doctorat, université de Bordeaux, 2017, multig.

<sup>52</sup> HODDÉ, Rainier, « Architectes hors l'architecture, Les métiers du troisième cercle », *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 2-3, 1999, p. 135-145 ; ÉVETTE, Thérèse, *Enquête sur la diversité des exercices*, Let-Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, 2012.

<sup>53</sup> CHAMPY, Florent, *La Sociologie des professions*, Paris, Puf, 2009.

<sup>54</sup> HAUMONT, Bernard, *Figures salariales et socialisation de l'architecture*, Paris, École d'architecture Paris-Villemin, coll. « In Extenso », 1986 ; ALLÉGRET, Jacques, *Les Communaux, Les pratiques architecturales intégrées aux collectivités locales*, Paris, École d'architecture Paris-Villemin, 1985 ; et ALLÉGRET, Jacques, BERTRAND, Régis, DEBARRE, Anne et ACCORSI, Florence, *Trajectoires professionnelles, Esquisse du champ de l'architecture*, Paris, École d'architecture Paris-Villemin, 1989.

## Répertoire non exhaustif et non savant des activités d'architecte

Ces activités ne sont pas classées par statut, ni mode ou lieu d'exercice. Elles ne sont pas exclusives l'une de l'autre, ni nécessairement exclusives d'une activité de maîtrise d'œuvre.

- Les experts techniques : spécialistes dans l'acoustique, la *space planning*, l'expertise judiciaire, la HQE, le développement durable, l'ergonomie, l'éclairage, la signalétique, la décoration intérieure, la coordination sécurité-santé.
- Les spécialistes d'un programme : ingénierie hospitalière, hôtelière, architecture commerciale.
- Les fonctions d'accompagnement pour la maîtrise d'œuvre : suivi et conduite d'opérations, pilotage, mission de synthèse, maîtrise d'œuvre d'exécution, OPC, ingénierie grands travaux.
- L'urbanisme et les études urbaines, le paysage.
- Les services : infographistes, perspectiveurs, maquettistes.
- Les architectes et la maîtrise d'ouvrage, en amont des projets : choix immobiliers et fonciers, montage d'opérations, programmation, faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage, médiation auprès des futurs usagers, établissement de cahiers des charges, appels d'offres, études de marchés ; en aval des projets : optimisation des travaux d'intervention, *facilities management*.
- Les fonctions d'instruction : instruction de permis, architectes voyers.
- Les fonctions de contrôle : sur l'urbanisme, le patrimoine, la construction, les contrôles techniques.

- Les missions d'administration et de mise en œuvre des politiques publiques, à l'échelon central ou dans des collectivités locales.
- Les gestionnaires d'immobilier : gestion de patrimoine, planification et direction technique et financière d'un patrimoine existant, gestion d'immeuble.
- Les fonctions « design » : conception de produits pour l'industrie.
- Les fonctions de conseil : architectes-conseils dans les départements et les Drac, conseil auprès des élus locaux, conseil aux particuliers.
- Les fonctions de communication, diffusion de la culture architecturale : médias, réseau des Maisons de l'architecture, CAUE, Drac, ABF, médiation auprès des habitants, publicité.
- Les fonctions de transmission : enseignants, médiateurs.
- Les fonctions d'étude et de recherche : chercheurs, doctorants, études prospectives, analyses et diagnostics.
- L'aide aux pays en développement : logistique, montage d'opérations, construction de projets sur site.
- Les créateurs hors champ : cinéma, design, graphisme, peinture, composition musicale.
- Les fonctions managériales hors de l'environnement bâti : responsables de projet, directeurs du développement, responsables techniques, responsables des implantations.
- Les fonctions d'organisation : gestion des transferts, experts en logistique.

Tableau de la diversité des fonctions assurées par les diplômés en architecture.  
D'après *D'Architectures*, n° 181, 2009.

*Conclusion*

## Transformations, défis... et perspectives

Le retour sur l'histoire récente, même sans remonter au-delà des années quatre-vingt, montre à quel point le contexte général de la pratique architecturale et urbaine a changé. Cela explique pour partie les désajustements que peuvent ressentir les architectes et qu'ils expriment souvent par la plainte et le vécu d'une situation de crise.

Nous concluons notre réflexion par deux coups de projecteur qui à la fois détaillent et nuancent ce constat. Le premier consistera à faire le point sur les transformations récentes des situations de projet, leurs causes, leurs acteurs et, prudemment, à esquisser des perspectives plausibles à court terme. Le second sera porté sur le désajustement, réel ou perçu, des architectes par rapport aux nouvelles conditions de la fabrication de la ville et aux attentes des sociétés urbaines ; il pointera aussi les dynamiques de réaction perceptibles à diverses échelles du corps professionnel.

### La transformation des contextes

L'évolution du contexte d'intervention des architectes en France est le résultat de divers mécanismes. On observe d'abord une évolution du « portage » politique de la question architecturale. À la sortie des Trente Glorieuses, l'État — encore fort mais prenant conscience des insuffisances de la politique architecturale et urbaine de la Reconstruction puis de celle, quantitative, des « grands ensembles » — donnait par la loi sur l'architecture de 1977 un statut reconnu à la pratique architecturale, l'inscrivant ainsi dans le giron d'une politique constructive de qualité. Il renouait ainsi avec la longue tradition académique de l'architecture, fait du Prince qui, depuis le xvii<sup>e</sup> siècle, articulait étroitement en France élites politiques et élites architecturales. L'élaboration en 1985 de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) participait de cette continuité : la désignation des architectes de la commande publique était rationalisée au

sens des modalités de sélection et du contenu des prestations, mais les statuts de l'architecte et du projet restaient dominants dans l'entité dorénavant dénommée « maîtrise d'œuvre ». Et pourtant, en 1993, au moment où cette loi est entrée en application, deux évolutions substantielles étaient intervenues.

D'une part, les lois de décentralisation transféraient largement dès 1985 la prérogative des politiques architecturales et urbaines aux élus municipaux. La loi MOP restait le cadre réglementaire incontesté de la commande publique mais son application par des maîtrises d'ouvrage très inégalement compétentes commençait à en réduire la portée.

D'autre part, la création du marché unique et les premières directives européennes sur les services importaient dans le droit français dès 1992 des représentations et traditions de la prestation architecturale d'inspiration anglo-saxonne : une dérégulation des honoraires (avec la suppression des barèmes, supposés nuire à la concurrence) et une forte assimilation de la prestation architecturale aux diverses activités de service que couvrait la réglementation<sup>1</sup> (prédominance du prix comme critère de choix, suppression de l'audition des candidats aux concours dans un esprit de transparence et d'égalité de traitement).

Le tournant néolibéral des années quatre-vingt-dix qui, en France, coïncide avec une forte concentration du secteur du bâtiment et des travaux publics et la montée des grands opérateurs ensemble de la construction et des services urbains (les « majors »), dessine les contours d'une autre approche de la fabrication de la ville et des modes de gestion urbaine. L'organisation capitaliste de la promotion-construction qui s'amorce dès les années soixante-dix instaure un continuum entre les activités de maîtrise du foncier, d'aménagement urbain, de promotion immobilière, de construction, d'exploitation des bâtiments et de prestation de services urbains (réseaux, éclairage, transports...). Les collectivités publiques, à court de budgets d'investissement, perdent du terrain dans les divers secteurs d'intervention (aménagement, logement, équipement). Le *Lean Management* (« gestion frugale ») du secteur public, prôné par le *New Public Management* d'une part, la financiarisation des logiques de production immobilière et urbaine du secteur privé d'autre part, entament le *credo* qualitatif que portait la loi MOP. Dans un premier temps, les processus laissant une place plus déterminante aux critères économiques

<sup>1</sup> Les directives européennes sur les services concernent des activités aussi différentes que la publicité et la gestion de clientèle, l'hôtellerie et la restauration, la sécurité, le traitement de données, le commerce de détail, l'artisanat du bâtiment, etc.

et aux acteurs de la construction, que la loi MOP avait initiés mais situés dans une position dérogatoire, reviennent par à-coups successifs en position plus centrale : les marchés d'entreprises de travaux publics (METP) de la fin des années quatre-vingt, très vite entachés de scandales financiers, puis les marchés de conception-réalisation et les contrats de partenariat public-privé se développent, surtout à partir des années deux mille. Avec eux, les systèmes d'acteurs et les rationalités changent : les architectes et leurs partenaires de la maîtrise d'œuvre passent largement sous la coupe des entreprises de construction ; les logiques emblématiques qui présidaient souvent à la commande des élus et grands commis de l'État s'hybrident de plus en plus de logiques gestionnaires. Le contexte est alors favorable au transfert de théories développées dans le monde de l'industrie sur le contrôle de la qualité ou sur l'ingénierie concurrente par exemple, dans un secteur de l'immobilier de moins en moins marqué par l'architecture. La controverse sur la qualité architecturale, jusqu'alors confinée au champ culturel de la production architecturale et à ses instances de critique et de consécration, se trouve tirée hors de ce champ entre une forme de rationalisation industrielle appuyée sur des indicateurs chiffrés de performance et l'intervention de plus en plus directe des usagers et clients. Encouragées par le cadre réglementaire et confirmées par la dynamique du développement urbain durable, les démarches participatives suscitent d'autres questionnements encore chez les professionnels : quelle valeur ont les savoirs acquis par leur formation et leur expérience ? Comment et jusqu'à quel point faut-il ouvrir la « boîte noire » du processus de conception des éléments du cadre de vie ? Quelles sont les bornes qui délimitent l'acte de « faire de l'architecture » ? Une autre injonction initiée par les préoccupations de développement durable, les questions climatique et énergétique, renforçait après le Grenelle de l'environnement de 2007 les cadres normatifs et incitait à un revirement assez radical des réflexions sur l'utilisation des ressources, la durabilité, les matériaux, et à une prise en compte plus fine de l'interdépendance des échelles et des effets de système.

La question centrale que soulève ce tableau est la suivante : d'où vient la dynamique de changement à l'œuvre au sein des systèmes d'acteurs qui concernent les architectes français ? Et quel est son destin ? En transposant la notion d'« écologies liées » définie par Andrew Abbott, Valérie Boussard, Didier Demazière et Philip Milburn décrivent des « configurations professionnelles » au sein desquelles évoluent les professions. Celles-ci sont conditionnées tout à la fois par : l'État en tant que régulateur ou employeur ; les employeurs et les hiérarchies organisationnelles ; les destinataires de l'activité ; les confrères, subordonnés et

# Bibliographie

## Sociologie des activités professionnelles

- ABBOTT, Andrew, *The System of Professions : An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.
- BECKER, Howard S., *Les Mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1988.
- BOUSSARD, Valérie, DEMAZIÈRE, Didier et MILBURN, Philip, *L'Injonction au professionnalisme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- CALLON, Michel, LASCOUMES, Pierre et BARTHE, Yannick, *Agir dans un monde incertain, Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001.
- DUBAR, Claude, TRIPIER, Pierre et BOUSSARD, Valérie, *Sociologie des professions* [1998], Paris, Armand Colin, 2015 (4<sup>e</sup> éd.).
- LE BIANIC, Thomas et VION, Antoine, *Action publique et légitimités professionnelles*, Paris, LGDJ, coll. « Droit et société », 2008.
- LEGAULT, Georges (dir.), *Crise d'identité professionnelle et professionnalisme*, Québec, Presses de l'université de Québec, 2003.
- SARFATTI-LARSON, Magali, *The Rise of Professionalism*, Berkeley, California University Press, 1977.
- SCHÖN, Donald, *The Reflective Practitioner : How Professionals Think in Action*, New York, Basic Books, 1983.
- TRÉPOS, Jean-Yves, *Sociologie de la compétence professionnelle*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992.

## Les architectes

- BENJAMIN, Isabelle et ABALLÉA, François, « Évolution de la professionnalité des architectes », *Recherche sociale*, n° 113, janvier-février 1990, p. 3-56 et n° 114, avril-juin 1990, p. 57-109.
- BERNSTEIN, Philip G. et DEAMER, Peggy (ed.), *Building (in) the Future : Recasting Labor in Architecture*, New York, Princeton Architectural Press, 2010.
- BLAU, Judith, *Architects and Firms : A Sociological Perspective on Architectural Practice*, Cambridge, MIT Press, 1984.



- Cahiers de la recherche architecturale*, n° 2, mars 1978 : « La profession d'architecte ».
- CAMUS, Christophe, *Mais que fait vraiment l'architecte ? Enquête sur les pratiques et modes d'existence de l'architecture*, Paris, L'Harmattan, 2016.
- CHADOIN, Olivier, *Être architecte, les Vertus de l'indétermination : De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2007.
- CHADOIN, Olivier, *Sociologie de l'architecture et des architectes*, Marseille, Parenthèses, 2020.
- CHAMPY, Florent, *Les Architectes et la Commande publique*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.
- COURDURIER, Élisabeth et TAPIE, Guy (dir.), *Les Professions de la maîtrise d'œuvre*, Paris, La Documentation française, 2004.
- DECOMMER, Maxime, *Les Architectes au travail, l'Institutionnalisation d'une profession, 1795-1940*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.
- DUCRET, André, GRIN, Claude, MARTI, Paul et SÖDERSTRÖM, Ola, *Architecte en Suisse, Enquête sur une profession en chantier*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2003.
- ÉPRON, Jean-Pierre, *Architecture, Une anthologie, La Culture architecturale* (vol. 1), *Les Architectes et le Projet* (vol. 2), *La Commande en architecture* (vol. 3), Paris, Mardaga, 1995.
- GUTMAN, Robert, *Architecture From the Outside*, Princeton, Princeton University Press, 2007.
- HAUMONT, Bernard, « Organisations et compétences de la conception et de la maîtrise d'ouvrage en Europe, État des questions », in HAUMONT, Bernard et ÉVETTE, Thérèse, *Organisations et compétences de la conception et de la maîtrise d'ouvrage en Europe*, Paris, Éditions de La Villette, coll. « Cahiers Ramau », n° 1, 2000, p. 41-57.
- JONES, Paul, *Sociology of Architecture : Constructing Identities*, Liverpool, Liverpool University Press, 2011.
- Mirza & Nacey Research, *La Profession d'architecte en Europe, 2016, Une étude du secteur*, Bruxelles, Conseil des architectes d'Europe, 2016.
- MONTLIBERT, Christian de, *L'Impossible Autonomie de l'architecte*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1995.
- MOULIN, Raymonde, DUBOST, Françoise, GRAS, Alain, et al., *Les Architectes, Métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.
- SYMES, Martin, ELEY, Joanna et SEIDEL, Andrew, *Architects and their Practices : A Changing Profession*, Oxford, Butterworth Architecture, 1995.
- TAPIE, Guy, *Les Architectes, Mutations d'une profession*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- VIOLEAU, Jean-Louis, *Les Architectes et Mai 68*, Paris, Recherches, 2005.
- YANEVA, Albena, *The Making of a Building : A Pragmatist Approach to Architecture*, Berne, Peter Lang, 2009.

## Qualités, notoriété

- BIAU, Véronique, *L'Architecture comme emblème municipal, les Grands Projets des maires*, Paris, Plan Construction et Architecture, 1992.
- BOWNESS, Alan, *The Conditions of Success : How the Modern Artist Rises to Fame*, Londres, Thames & Hudson, 1989.
- GRAVARI-BARBAS, Maria et RENARD-DELAUTRE, Cécile, *Starchitecture(s), Figures d'architectes et espace urbain / Celebrity Architects and Urban Space*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- HEINICH, Nathalie, *De la visibilité, Excellence et singularité en régime médiatique*, Paris, Gallimard, 2012.
- HODDÉ, Rainier (dir.), *Qualités architecturales, Conceptions, significations, positions*, Paris, Jean-Michel Place, 2006.
- KARPIK, Lucien, *L'Économie des singularités*, Paris, Gallimard, 2007.
- KUTER-WILLIAMSON, Roxanne, *American Architects and the Mechanisms of Fame*, Austin, University of Texas Press, 1991.
- LÉGER, Jean-Michel, *Usage*, Paris, Éditions de La Villette, 2012.
- PINSON, Daniel, *Usage et architecture*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- PRAK, Niels-L., *Architects : The Noted and the Ignored*, Chichester, John Wiley & Sons, 1984.

## Acteurs de l'urbanisme et ville néolibérale

- CAMPAGNAC, Élisabeth, *Les Grands Groupes de la construction, De nouveaux acteurs urbains ?*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- CARASSUS, Jean, *Construction, la mutation : De l'ouvrage au service*, Paris, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 2003.
- CLAUDE, Viviane, *Faire la ville, les Métiers de l'urbanisme au xx<sup>e</sup> siècle*, Marseille, Parenthèses, 2006.
- LORRAIN, Dominique, *L'Urbanisme 1.0, Enquête sur une commune du Grand Paris*, Paris, Raisons d'agir, 2018.
- PINSON, Gilles et MOREL JOURNAL, Christelle, « The Neoliberal City : Theory, Evidence, Debates », *Territory, Politics, Governance*, vol. 4, n° 2, 2016, p. 137-153.
- POLLARD, Julie, *L'État, le Promoteur et le Maire : La Fabrication des politiques du logement*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.
- SPENCER, Douglas, *The Architecture of Neoliberalism : How Contemporary Architecture Became an Instrument of Control and Compliance*, Londres, Bloomsbury Publishing, 2016.
- TAPIE, Guy et BIAU, Véronique (dir.), *La Fabrication de la ville, Métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses, 2009.

TOPALOV, Christian, *Le Logement en France, Histoire d'une marchandise impossible*, Paris, Presses de la FNSP, 1987.

### Participation, urbanisme et architecture

BACQUÉ, Marie-Hélène, SINTOMER, Yves, FLAMAND, Amélie et NEZ, Héloïse, *La Démocratie participative inachevée, Genèse, adaptations et diffusions*, Gap, Éditions Yves Michel, 2010.

BIAU, Véronique, FENKER, Michael et MACAIRE, Élise (dir.), *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville, Métiers et pratiques en question*, Paris, Éditions de La Villette, coll. « Cahiers Ramau », n° 6, 2013.

CASILLO, Ilaria, BARBIER, Rémi, BLONDIAUX, Loïc, et al., *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Gis Démocratie et participation, 2013.

MACAIRE, Élise, « Des architectes à l'épreuve de la participation », in DE CONINCK, Frédéric et DEROUBAIX José-Frédéric (dir.), *Ville éphémère, ville durable, Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, Paris, Éditions de L'Œil d'Or, 2009.

MAZEAUD, Alice et NONJON, Magali, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaine-sur-Seine, Éditions du Croquant, coll. « Sociopo », 2018.

NEZ, Héloïse, *Urbanisme, la Parole citoyenne*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2015.

# Table

*Introduction*

**Quelques éléments de cadrage** 7

## **Partie 1 : Diversité des contextes de la pratique architecturale**

*Chapitre 1*

**L'architecte et le commanditaire public « éclairé »** 31

*Chapitre 2*

**Architectes et contrats globaux :  
le « monde à l'envers »** 73

*Chapitre 3*

**Engagement et quête de sens :  
l'habitat participatif** 93

## **Partie 2 : Diversité des pratiques et des professionnalités**

*Chapitre 1*

**La qualité : des définitions diverses et contradictoires** 119

*Chapitre 2*

**Situations de projet et professionnalités** 145

## **Partie 3 : De l'individu à l'organisation**

*Chapitre 1*

**Du « colloque singulier » aux démarches ensemblières** 175

*Chapitre 2*

**De la pratique individuelle  
aux impératifs de coopération** 195

*Chapitre 3*

**L'impensé managérial** 205

*Conclusion*

**Transformations, défis... et perspectives** 229

**Bibliographie** 239